

DÉPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE  
BOULOGNE-SUR-MER

## OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

N° PL240402

**OBJET :** Décision  
modificative n° 02 de  
l'exercice 2024  
portant sur la reprise  
des provisions  
Budget Marina Port  
de Plaisance

DÉPOSÉ À LA  
SOUS-PRÉFECTURE

13 MAI 2024



Le 22 avril deux-mille-vingt-quatre à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni en salle des Commissions 1 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sur une convocation en date du 27 mars deux-mille-vingt-quatre,

Etaient présents : M. CUVILLIER, Mme JUILIEN-PEUVION, Mme LEMAIRE, M. BOUTLEUX, M. CHOCHOIS, M. LECLERCQ, M. SUSLAMARE, M. BARILLON, Mme BECHET, M. LOUVET, M. POUCE, M. SIRUGUE, M. WADOUX, membres titulaires du Comité de Direction,

M. FARRANDS, membre suppléant, représentant Mme PASSEBOSC  
M. RAMET, membre suppléant, représentant M. BOUZIN

Absents excusés :

Mme PASSEBOSC, membre titulaire représentée par M. FARRANDS  
M. BOUZIN, membre titulaire représenté par M. RAMET

M. FOURCROY, M. GODEFROY, M. DUMAINE, M. BREBION, Mme CHAMOIN, M. HENNUYER, membres titulaires

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, Mme DRUJENT, M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, Mme POQUET, M. CARTON, M. LOGIE, M. HENNEQUIN, Mme BRUNELLOT, M. DAMBOISE, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE, M. REGINENSI, Mme KANDOT, M. OLIVIER, membres suppléants,

M. POUCE est désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative portant sur la reprise des provisions pour règlement de la taxe foncière et de la CFE au budget Marina Port de Plaisance**

Le présent projet de décision modificative a pour objet de valider la reprise des provisions afin de régler la taxe foncière et la CFE.

Il est demandé aux Membres du Comité de Direction de bien vouloir approuver cette décision modificative telle que présenté :

Dépenses de Fonctionnement Chapitre 011 : + 252 000,00 €

- 635111 - Cotisation foncière des entreprises + 108 000,00 €
- 63512 - Taxes Foncières + 144 000,00 €

Recettes de Fonctionnement Chapitre 78 : + 252 000,00 €

- 7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation + 252 000,00 €

#### LE COMITE DE DIRECTION

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2221 à L2221-10 et R2221-1 à R2221-52,

**VU** le Code du Tourisme et notamment les articles L133-1 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 instituant l'Office de Tourisme intercommunal du Boulonnais-Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public industriel et Commercial, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** les instructions comptables M4,

**VU** la nécessité de reprendre les provisions pour le règlement de la taxe foncière et de la CFE au budget Marina-Port de plaisance.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE** la reprise des provisions afin de régler la taxe foncière et la CFE en cas d'appel de celles-ci.

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire, le 22 avril 2024.

Le Président,  
Frédéric CUVILLIER

